



Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Avec le soutien financier de :



La visite des parcelles ce lundi matin est très agréable compte-tenu de la météo. Les bottes sont toujours de rigueur depuis la fin octobre mais il y a du soleil et il fait doux. Cependant à y regarder de plus près dans les parcelles, ce ne sont pas les problèmes qui manquent. Dans les parcelles de colza, les pieds dont les pivots sont pourris ne manifestent toujours pas de signes d'amélioration. J'ai pris le temps d'arpenter 2 parcelles de céréales désherbées à l'automne. Un blé traité avec de l'ABBAK en raison de la présence de ray-grass, et une orge traitée avec du VARIA compte-tenu du risque vulpin. Dans la première, il semble qu'il n'y ait eu aucune efficacité, tous les ray-grass vus sont en bonne santé. Dans la deuxième, il reste des vulpins, parfois bien portant, parfois non. Aucune solution chimique pour cette dernière parcelle. Puis coup de fil de Stéphane pour m'avertir que dans le sud du Jura, il y a de la « casse » sur des parcelles d'orge hiver semées début octobre et qui n'ont pas pu être traitées (insecticide + herbicide). Symptômes de JNO et présence de pucerons sur les pieds d'orge, ainsi que présence généralisée et parfois importante de vulpins. Ces cultures vont devoir être détruites et remplacées par des cultures de printemps. Si l'on y ajoute que les sols sont toujours saturés en eau, et que quelques « bassines » sont réapparues suite aux pluies du weekend, il est grand temps de mettre fin à cette « tournée » du lundi. En espérant que la prochaine sera meilleure puisque comme chacun sait « l'espoir fait vivre ».



Photo 1 : « zone humide » à Saint-Aubin



Photo 2 : ray-grass dans blé à Saint-Loup

COLZA

* Stade

D1 majoritairement (boutons accolés encore cachés par les feuilles). Les colzas reprennent de la couleur et l'on voit les effets de l'azote apporté depuis 1 ou 2 semaines. Mais la présence de pieds violets avec des pivots plus ou moins pourris dus aux problèmes d'excès d'eau demeure.

* Fertilisation azotée

Généralement toutes les parcelles où il était possible de passer avec le matériel d'épandage, ont reçu un premier apport. Le prochain pourra se faire dès que les conditions le permettront.

En zone vulnérable, la dose d'azote minéral totale doit être apportée en au moins deux apports. Entre le 1er et le 15 février, le total des apports effectués ne peut excéder 80N. Chaque apport suivant est plafonné à 120N.

* **Fertilisation soufrée**

Compte-tenu des stades observés, l'apport de soufre est à réaliser dès que possible. 75 unités de sulfate/ha soit 150kg /ha de Kieserite ou 215kg /ha de Basamon (35S+26N) ou encore 125kg/ha de Sulfate d'ammoniac (60S-21N). En cas d'apport de produit organique, déduire la part de soufre apportée.

* **Ravageurs**

Charançons de la tige et du chou

Les captures de charançons de la tige du chou sont en nette régression, seulement 1/3 des cuvettes piègent. Le nombre d'individus est très faible quand c'est le cas. Le premier charançon de la tige du colza a été capturé sans surprise sur le secteur de Bletterans, seule zone à risque de la plaine du Jura depuis de nombreuses années. Voir Tableau 1. Il est encore trop tôt pour intervenir pour les situations à risque. Attendre le prochain bulletin.

Tableau 1 : Captures de charançons de la tige du chou et du colza dans les parcelles du réseau suivi par la CA39

Commune	Charançon de la tige du chou			Charançon de la tige du colza		
	29/01	05/02	12/02	29/01	05/02	12/02
Malange	0	6	0	0	0	0
Authume	0	1	0	0	0	0
Saint-Aubin	0	4	0	0	0	0
Saint-Loup	0	1	0	0	0	0
Annoire	0	4	0	0	0	0
Les Hays	-	50	0	-	0	0
Saint-Baraing	0	2	0	0	0	0
Ounans	0	16	1	0	0	0
Passenans	-	1	0	-	0	0
L'Etoile	-	1	4	-	0	0
Cosges	-	3	3	-	0	1
Beaufort	-	3	3	-	0	0

Berlèses

Tableau 2 : Résultats des berlèses

Commune/ Agriculteur	Entrée hiver		Sortie hiver	
	Poids frais (en g)/ped	Nb de larves /ped	Poids frais (en g)/ped	Nb de larves /ped
Etoile/Jeandot	204	2,3	43	0,8
Passenans/Picaud	190	1,10	82	2,2
Saint-Aubin/Butavant	190	0,4	129	0,5
Beaufort/Sommier	150	1,9	63	1,55
Authume/Gaidot	145	0,9	80	1,75
Cosges/Jourviere	128	5,6	55	5,05
Mont-Sous-Vaudrey	120	1,05	90	5,20
Les Hays/Guyon	113	1,15	55	2,8
Saint-Baraing/Camuset	110	1,15	80	3,55
Annoire/Barraux	85	0,3	54	1,25
Saint-Aubin/Fontaine	65	0,55	29	1
Saint-Loup/Rouget	49	2,9	67	4,75
Malange/Gaidot	49	0,9	32	0,5
Ounans/Ogier	47	0,3	33	4,80
Cosges/Guyon	19	7,3	16	5,30

Le Tableau 2 présente les résultats définitifs des berlèses débutées à la mi-janvier et la comparaison aux résultats de l'entrée d'hiver pour ces mêmes parcelles.

Entre l'entrée de l'hiver et la sortie de l'hiver, il n'y a pas véritablement d'évolution dans un sens ou dans l'autre. Avec un seuil de risque retenu de 5 larves par pied, les 2 parcelles à risque de l'automne (Cosges) le sont toujours en sortie d'hiver. Une seule parcelle s'ajoute en ce début d'année (Mont sous Vaudrey), voire une autre s'en approche (Saint-Loup). Le nombre de larves d'altises est donc faible cette année.

Dans la parcelle d'essai de Saint-Aubin, nous avons réalisé 4 berlèses selon les principales modalités à savoir, avec ou sans apport de compost et avec ou sans apport d'azote à l'automne (voir Tableau3). Les résultats sont assez homogènes, de 1 à 3 larves. Le risque est faible quelles que soient les modalités. Le nombre est un peu plus élevé en cas d'apport d'azote à l'automne mais impossible de l'affirmer « statistiquement ».

Tableau 3 : Nombre de larves par pied en sortie d'hiver pour l'essai de Saint-Aubin 2024

Nombre de larves par pied	Sans Compost	Avec Compost
Sans N automne	1,07	0,93
Avec N automne (30N)	2,87	3,27

BLÉ D'HIVER

En présence de graminées (vulpins, ray-grass...), priorité au désherbage et non au premier apport d'azote.

***Stade**

Tallage.

***Désherbage**

Les conditions d'applications sont toujours « plutôt » favorables en ce qui concerne les produits foliaires et racinaires (Atlantis Pro, Levto WG, Niantic, Pacifica Expert, Kalenkoa, Archipel Duo, Abak, Octogon, ...) ou strictement foliaires (Axial Pratic, Trombe, Agdis 100, Fenova super,...). Ne pas hésiter à intervenir si le terrain est praticable.

***Fertilisation azotée**

Certains ont fait le choix de réaliser le premier apport d'azote, d'autres non. La période du premier apport débute. 40N d'azote voire 50N sont suffisantes. Ne pas mettre plus.

Pour les parcelles situées en zone vulnérable, la dose d'azote minéral doit être apportée en au moins deux apports. Entre le 1^{er} et le 15 février le total des apports effectués est plafonné à 50N Entre le 1^{er} février et le 1^{er} mars, le total des apports effectués est plafonné à 80N. Chaque apport suivant est plafonné à 120N.

ORGE D'HIVER

*Stade

Tallage

*Désherbage



Photo 3 : Ounans, vulpin bien portant



Photo 4 : Ounans, vulpin décoloré par l'herbicide

Les conditions d'applications sont plutôt favorables en ce qui concerne les produits foliaires, (Axial Pratic, Axéo, Alkera) dont l'intérêt est essentiellement sur ray-grass en termes de graminées. Intervenir si le terrain est praticable et de préférence avant le premier apport d'azote

*Fertilisation azotée

Comme pour le blé, certains d'entre vous ont fait le choix de réaliser le premier apport d'azote, d'autres non. 40N d'azote voir 50N sont suffisantes. Ne pas mettre plus.

*Ravageurs



Photos 5 et 6 : Dégâts de JNO dans une orge non tolérante puceron et non protégée, semée première décade d'octobre à Beaufort